



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**A l'attention des marins potentiellement concernés  
par le Plan d'Accompagnement Individuel dans le cadre du Brexit**

**Dispositif d'Accompagnement au projet professionnel**

Vous souhaitez bénéficier de conseils :

1) Sur votre **situation professionnelle** (formation/brevets, mise à jour des titres, reconversion, droit social...)

- faire le point ou être accompagné dans vos démarches,
- être conseillé sur votre projet, les formations, la Validation des Acquis d'Expérience (VAE), une reconversion,
- être conseillé en matière de recherche d'emploi, informé sur vos droits et démarches,
- faire un bilan de compétences, vous engager vers la création d'entreprise.

2) Sur votre **situation personnelle** (départ à la retraite, difficultés sociales...)

- faire le point ou être accompagné dans vos démarches,
- aménager votre budget,
- préparer votre fin de carrière.

**Comment ?** En contactant le Guichet Unique du dispositif, l'association **Cap Avenir** :

- Morgane LAHAY Tél : 02 96 79 92 18 / 06 17 32 44 98 / morgane.capavenir@orange.fr
  - Emilie LARMET Tél : 02 96 79 92 18 / 06 07 22 10 37 / emilie.capavenir@orange.fr
- Espace Azur - Rue des grands clos - 22590 Pordic

**Quand ?** Dès maintenant, pour réfléchir, anticiper sur vos démarches et les délais potentiellement nécessaires à une inscription en formation, la prise en charge de celle-ci, la mise en œuvre d'une reconversion dans le secteur des pêches maritimes (ou vers une autre activité).

**Attention :** certains modes de prise en charge à 100 % des formations ne pourront être activés **qu'avant** toute procédure de licenciement.

Selon votre situation et vos besoins, vous serez accompagné  
vers le/s interlocuteur/s compétent/s dédié/s